

COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2017

- 1- Approbation des procès-verbaux des Comités Syndicaux précédents
- 2- Adhésion de nouveaux membres
- 3- Actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)
- 4- Plan de financement du SDAN 2017
 - 4.1. Actualisation du plan de financement prévisionnel
 - 4.2. Actualisation des autorisations de programmes
 - 4.3. Décision modificative au budget 2017
- 5- Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite :
décision du Comité Syndical d'attribution des subventions
- 6- Indemnité du comptable public
- 7- Contrats d'assurance des risques statutaires
- 8- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le mercredi 15 novembre 2017 à 14 heures 55, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'emargement ci-annexée.

Secrétariat assuré par : Madame Annic DESSAUX



Madame LUCOT-AVRIL ouvre la séance.

Madame DESSAUX est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Approbation des procès-verbaux des Comités Syndicaux précédents

Les comptes-rendus des Comités Syndicaux du 6 avril 2017 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

Adhésion de nouveaux membres

Madame LUCOT-AVRIL présente les dernières adhésions et souligne leur importance dans l'histoire de Seine-Maritime Numérique, qui travaillera désormais à l'échelle départementale. Elle indique que seul le territoire dieppois, qui se trouve en zone AMII, est manquant. Selon elle, bien que l'adhésion de ce territoire prenne plus de temps, cela ne freine pas le développement et le dépôt des subventions. Elle remercie les territoires pour leur confiance et annonce qu'un travail sera mené, territoire par territoire, afin de déployer la fibre le plus rapidement possible sur la Seine-Maritime.

Madame la Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'entériner les adhésions des Communautés de Communes de la Région d'Yvetot, du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, de la Côte d'Albâtre, de Caux Estuaire, de Criquetot l'Esneval et de bien vouloir en délibérer favorablement.

La délibération portant sur les adhésions des nouveaux membres est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

Madame LUCOT-AVRIL rappelle aux membres de Seine-Maritime Numérique que ce point a déjà été évoqué à de nombreuses reprises notamment lors de Bureaux ou de Commissions réseaux. Elle ajoute que ce SDAN acte le plan d'accélération souhaité par l'ensemble des membres de Seine-Maritime Numérique. Elle précise que cette accélération est notamment marquée par le contrat de Délégation de Service Public (DSP) qui vient d'être signé et qui diminue le plan précédent de quinze ans à sept ans voire cinq ans. Le Conseil Départemental a déjà délibéré favorablement sur ce point, il appartient désormais au Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique de le valider. Madame la Présidente précise que cette accélération entraîne une modification des subventions nécessaires à notre Syndicat, notamment, en ce qui concerne les prises en charges régionales et étatiques. Elle indique que ce SDAN tient compte des sept territoires (ancien périmètre) qui ont initialement choisi la

fibre et scinde le reste du territoire, de manière à ce que ceux qui auraient dû attendre, au-delà de la période des cinq ans, bénéficient de l'accélération dès l'année prochaine. Elle déclare que des études seront menées sur tout le territoire et, comme cela a été décidé lors d'une précédente séance, un marché de conception-réalisation est en cours d'attribution, la finalité de ce marché étant la couverture la plus rapide possible de l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime.

Monsieur GAYANT explique que ce marché de conception-réalisation, au-delà des 70 000 prises déjà engagées, est divisé en deux lots, Est et Ouest. Selon lui, les réponses reçues apparaissent globalement intéressantes tant au niveau technique que tarifaire. Il suggère qu'une Commission d'Appel d'Offres se réunisse courant janvier afin d'attribuer ces marchés.

Madame LUCOT-AVRIL ajoute qu'avec ce plan d'accélération en sept ans, aucun territoire ne sera oublié, les travaux parsèmeront le territoire et seront réalisés plaque par plaque. Pour mémoire, cette accélération était souhaitée par tous les membres mais, il y a quelques années, la difficulté reposait sur l'identification de sept territoires et l'attente de 2019 pour le reste du territoire. Depuis, il a été nécessaire de tout réécrire. Madame LUCOT-AVRIL explique que Monsieur DARODES qui est notre interlocuteur à la Mission Très Haut Débit, et qui a en charge le développement du numérique sur le territoire, a su montrer l'intérêt qu'avait la Seine-Maritime de réécrire l'intégralité de sa feuille de route pour un plan d'accélération. Selon elle, c'est ce qui a permis à Seine-Maritime Numérique de percevoir de la Région une première subvention de 21 M€ et celle relative au projet global sera de 52 M€. Sur un plan national, cela permet de présenter un dossier où la Seine-Maritime est intégralement impactée par l'accélération du SDAN.

Monsieur BEURAIN sollicite des informations sur l'impact de la loi NOTRe par rapport au Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) notamment en prévision du Débat d'Orientation Budgétaire de sa Communauté de Communes qui se tiendra en janvier.

Madame LUCOT-AVRIL précise qu'elle a elle-même rencontré le Président de la Communauté de Communes des Falaises du Talou et lors de cette présentation réalisée en juin, la DSP était en cours d'attribution. Elle a été attribuée en septembre et signée en octobre. Elle fait remarquer aux membres du Syndicat que le plan originel de déploiement de la fibre se basait sur quinze ans et, au début, ne devait concerner que sept territoires. Avec le plan d'accélération, cette base est divisée par deux et les travaux se feront partout ce qui apparaît comme positif.

Madame LUCOT-AVRIL estime que mettre en place un calendrier de ce type prend du temps mais confirme qu'aucun territoire n'est oublié. Elle ajoute que ceux qui auraient des interrogations peuvent contacter les équipes de Seine-Maritime qui répondront à leurs différentes demandes. Elle maintient que ce calendrier sera communiqué par territoire mais précise qu'actuellement c'est encore difficile de répondre à cette demande.

Monsieur BEURAIN demande si chaque Communauté de Communes aura un SLAN.

Madame LUCOT-AVRIL répond que l'équipe de Seine-Maritime Numérique s'interroge sur l'intérêt de rédiger un SLAN alors qu'un plan d'accélération est en cours en vue de déployer la fibre sur l'ensemble du territoire. Madame LUCOT-AVRIL fait remarquer l'évolution du dossier du numérique car, depuis deux ans, les coûts ont été revus à la baisse, l'accélération induit des redevances qui permettent de construire plus rapidement et partout en même temps. Dans ce cadre, les SLAN n'apparaissent plus nécessaires puisque la fibre sera partout. Elle conclut que ce point sera de nouveau abordé en Bureau et en Commission le cas échéant.

Monsieur CANU dit comprendre le fait qu'un calendrier prévisionnel ne puisse pas encore être communiqué. Cependant, il a une question qu'il souhaite illustrer par un exemple. Il y a quelques semaines, il a lu dans la presse que la fibre sera bientôt installée rue de la République à Yvetot. Lorsqu'il les a contactés, les services de Seine-Maritime Numérique lui ont répondu qu'effectivement, une demande de travaux allait être envoyée à ses services techniques. Cependant, il s'interroge sur l'inscription de ce type de travaux dans un programme plus global, car il imagine que ceux-ci ne sont pas à l'initiative de l'opérateur.

Monsieur GAYANT explique qu'un schéma d'ingénierie à l'échelle départementale a été rédigé pour optimiser techniquement et financièrement les travaux. Dans ce cadre, les communes « ex-Plateau-Vert » seront raccordées au Nœud de Raccordement Optique (NRO) d'Yvetot, qui lui-même doit être raccordé à la fibre optique louée le long de l'autoroute.

Les travaux en question font le lien entre l'autoroute et le NRO d'Yvetot qui sera implanté sur la zone pour laquelle Seine-Maritime Numérique a eu l'accord de la mairie.

Madame LUCOT-AVRIL souligne que la Communauté de Communes de Plateau Vert faisait partie des premiers adhérents. Aujourd'hui, des sections de travaux sont présentes sur des territoires qui sont désormais plus grands et qui s'expliquent par les délibérations d'avant la loi NOTRe. Elle souligne la complexité de cette harmonisation sur un plan de territoire aussi ambitieux.

Monsieur CANU maintient que dans ce cas précis, pour aller du NRO à l'autoroute, il n'est pas nécessaire de passer par la rue de la République.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle qu'il y a deux ans et demi, Seine-Maritime Numérique était obligé de construire tout son réseau. Puis un an plus tard, le Syndicat devait louer le maximum de réseau déjà existant sous peine de perdre les financements accordés par l'État. Elle attire l'attention des membres du Comité Syndical sur la complexité de construire son propre réseau car il y a 40 000 km de fibre à déployer sur notre territoire, ce qui est énorme.

Monsieur DELNOTT suppose que ce type de travaux est répertorié sur le site internet du Syndicat.

Monsieur GAYANT confirme qu'une carte est régulièrement mise à jour sur le site. Cependant, il rappelle l'importance d'être prudent en termes de communication de masse. En ce qui concerne les travaux réalisés sur la commune d'Yvetot, il s'agit de réseau de collecte, c'est-à-dire qu'il va d'un réseau à l'autre et qu'il n'a pas vocation à délivrer de services aux habitants. Il n'y a donc pas lieu de communiquer tout de suite sur ces travaux.

Monsieur DUBUS explique que le SDAN et le plan d'accélération étaient prioritaires. Il met en exergue l'idée que le Syndicat n'est pas structuré et dimensionné pour tout suivre de front. Selon lui, les travaux et l'avancement du projet sont privilégiés mais le Syndicat entend et doit être en mesure de répondre à ce genre de sollicitations en temps réel.

Monsieur DELNOTT adhère au propos de Monsieur DUBUS mais assure que la transparence est nécessaire sur ce sujet très attendu.

Madame LUCOT-AVRIL souligne qu'avant, les délais étaient plus longs et les financements difficiles à trouver. Désormais ces points ont évolué, tous les territoires ont adhéré et une impatience ambiante se fait sentir. Elle considère donc la mise en place d'un plan de

communication comme un point incontournable. Pour ce qui est du calendrier de travaux, Madame LUCOT-AVRIL reconnaît qu'un travail est toujours en cours et que les informations sont données lorsque cela est possible. Dans l'intérêt des territoires et tant que cela leur conviendra, Madame la Présidente préfère réécrire la feuille de route si cela est nécessaire plutôt que de rester sur le projet initial s'il est finalement moins intéressant.

La délibération portant adoption de l'actualisation du SDAN et de l'accélération du projet est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Actualisation du plan de financement prévisionnel

Monsieur LEBRET annonce que sa présentation sera synthétique et développera les hypothèses sur lesquelles le financement est basé, les montants qui en découlent et la façon dont ils sont financés et sécurisés. En ce qui concerne les hypothèses de déploiement, le calendrier retenu pour le plan de financement est le même que celui contracté dans la Délégation de Service Public (DSP) signée lors du dernier Comité Syndical. Le déploiement sera progressif la première année, puis se maintiendra à un rythme de 35 000 prises jusqu'à la dernière année, pour laquelle il manquera quelques prises pour atteindre le 100% FTTH. Il souligne que cette couverture à 100% interviendrait en 2024. À son sens, ce plan de déploiement est compatible avec les orientations de l'État et sera apprécié par la Mission Très Haut Débit pour l'instruction du dossier de subvention FSN.

Pour ce qui est de la modélisation des subventions et en dehors de celles prévues pour les 190 000 premières prises, il a été décidé de ne pas prendre en compte les 40 000 prises intégrées par avenant à la DSP, qui permettent d'atteindre 100% de couverture. Selon lui, il s'agit d'une hypothèse prudente et les recettes sont volontairement sous estimées.

Monsieur LEBRET explique que la recette versée par le délégataire est constituée de redevances fixes qui dépendent uniquement du nombre de prises déployées et sont donc assurées. Cette recette inclut également la redevance qui est fonction du chiffre d'affaires du délégataire. Cependant, par prudence, il a été décidé de l'écarter puisqu'il est actuellement impossible de l'estimer.

Au niveau des financements locaux, Monsieur LEBRET annonce que la Région, le Département et les EPCI apporteront chacun un tiers des 156 M€ prévus. Le Département et les EPCI assumeront les charges financières générées par l'étalement des participations car il le rappelle, l'appel de financement serait beaucoup trop important à supporter s'il devait être encaissé au fur et à mesure que les travaux sont réalisés.

Monsieur LEBRET précise ensuite que le montant prévisionnel du FSN serait de 91 M€ en se basant sur un coût à la prise de 1232 € pour déployer la desserte. Il indique que ce coût est volontairement élevé et qu'il sera probablement revu à la baisse en fonction des résultats de l'attribution des marchés de conception-réalisation. Néanmoins, il signale qu'une baisse de ce coût entraînera une diminution de la subvention de l'État. Monsieur LEBRET annonce ensuite qu'un prêt de 50 M€ sera également nécessaire afin de financer le décalage entre les dépenses et les recettes. Ce financement a été modélisé à un taux de 2,5% en faisant appel à un prêt bancaire classique. L'emprunt qui préfinancera l'arrivée de la part des EPCI et du Département est quant à lui modélisé à 2,25%.

Monsieur LEBRET présente le plan de financement. Selon lui, les dépenses seront marquées en début de période et s'atténueront après 2024. À l'inverse, les recettes s'étaleront dans le temps et un pic interviendra également en début de période mais sera inférieur aux dépenses, ce qui justifie les emprunts.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que les emprunts sont portés par Seine-Maritime Numérique pour ses membres. Elle affirme qu'à ce jour, le Syndicat est capable de dire que

les travaux seront réalisés plus rapidement grâce à une redevance qui autofinancerait presque la tranche ferme, c'est-à-dire les sept territoires évoqués précédemment. Cependant, l'ensemble des territoires sera finalement couvert. Madame LUCOT-AVRIL expose que certains territoires ont choisi la Montée en Débit (MED), qui se serait télescopée avec le FTTH, ce qui n'est pas envisageable. D'autres territoires avaient imaginé obtenir la fibre dans cinq ans et ce sera finalement dès l'année prochaine. Donc, sur le plan de financement, avec un emprunt globalisé, le coût à la prise arrive à 10,88€, frais financiers inclus. Selon Madame la Présidente, dans l'ancien plan de financement, pour 15 000 prises, par exemple, il fallait compter 280 000 € d'annuités par an. Grâce au plan d'accélération, il faut désormais compter 170 000 € d'annuités par an. Madame LUCOT-AVRIL confirme que cette accélération est bénéfique pour les territoires, car les travaux sont réalisés plus rapidement sur l'ensemble du département et les redevances sont augmentées. Elle conclut que ce modèle financier permet d'avoir un coût moindre par rapport à ce qui avait été envisagé au démarrage.

Monsieur CANU demande des précisions sur le montant de 21 € par ligne.

Madame LUCOT-AVRIL lui explique que les 21 € sont toujours demandés aux nouveaux adhérents qui, comme les anciens avant eux, financent le réseau de collecte. Elle indique que les 10,88 € concernent les actions 2 et 3, montée en débit et fibre, qui ne feront plus qu'un, du fait de l'accélération. Elle précise qu'il s'agit de la partie travaux et ajoute qu'ils remplacent les 212 €, qui étaient le prix de la prise auparavant.

Monsieur CANU demande si les Schémas Locaux d'Aménagement Numérique (SLAN) et leurs sites prioritaires transmis l'année dernière à la même époque sont toujours valables.

Madame LUCOT-AVRIL répond que lorsque la feuille de route de Seine-Maritime Numérique a été écrite, elle se composait de l'action 1, à savoir, la construction du réseau de collecte et des actions 2 et 3, montée en débit et fibre. sept territoires étaient identifiés pour la fibre avec 70 400 prises. Pour les territoires restant et en attendant l'arrivée de la fibre, la question des sites prioritaires s'est posée. Mais aujourd'hui, la fibre est déployée partout et plus vite donc tous les sites deviennent prioritaires par nature et seront fibrés en même temps que les habitants. Elle renouvelle sa proposition de venir expliquer le plan d'accélération sur les territoires. Selon Madame LUCOT-AVRIL, la notion de sites prioritaires était active lorsque la couverture était promise à 15 ans mais ce n'est plus le cas.

Monsieur LUCAS souligne que rien ne change pour les EPCI qui étaient dans les 70 400 premières prises mais ce sera globalement un peu moins cher. Il rappelle la participation par prise à 8,25 € (sans frais financiers) sur vingt-cinq ans.

Pour Monsieur CATTREUX, il s'agit uniquement des prises nouvelles qui vont être installées. Il rappelle que Caux Seine Agglomération avait opté pour un montage financier différent puisqu'il n'empruntait pas mais finançait directement sur quatre ans.

Madame LUCOT-AVRIL assure que chaque Communauté de Communes recevra un tableau très détaillé de son plan d'accélération. Pour les sept territoires déjà engagés, leur tableau sera différent de celui du voisin et les nouveaux périmètres des Communautés de Communes seront également pris en compte.

Monsieur ROUSSEAU demande si les 10,88 € incluent les frais de fonctionnement du Syndicat.

Madame VOGEL répond que pour Seine-Maritime Numérique tout est globalisé dans du fonctionnement.

Madame DURANDE indique qu'il y a trois montants à retenir, les 21 € pour le réseau de collecte, les coûts liés aux travaux et une participation au fonctionnement du Syndicat.

Madame VOGEL confirme qu'elle parlait du budget annexe du Syndicat donc toute la partie travaux. Mais effectivement, le budget principal est financé par un coût par habitant et par territoire de 0,45 centimes.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que l'économie de 110 000 € annoncée précédemment porte sur du fonctionnement puisqu'il s'agit d'appel de participation et non de l'investissement. Elle souligne qu'il s'agit d'une demande de la Paierie Départementale.

La délibération portant sur l'actualisation du plan de financement prévisionnel est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Actualisation des autorisations de programmes

Madame VOGEL explique que l'évolution du plan de financement nécessite de mettre en adéquation les Autorisations de Programmes (AP). Ces AP sont des montants d'investissement pluriannuels votés à l'origine sur l'ancien plan de financement pour la phase 1 (les 70 400 prises) et les faire correspondre aux Crédits de Paiements (CP) annuels déjà consommés sur les années réalisées. Elle résume que ces montants sont revus à la baisse à l'exception du FTTH puisque c'est en concordance avec le programme d'accélération. De nouveaux montants d'AP sont proposés en fonction des quatre programmes identifiés à l'origine.

La délibération portant sur l'actualisation des autorisations de programmes est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative au budget 2017

Madame VOGEL déclare que pour les mêmes raisons d'adaptation au nouveau plan de financement du projet, une décision modificative du budget annexe 2017, concernant les investissements du Syndicat, est proposée. Son but est de tenir compte de l'évolution du coût global du projet qui passe de 104 M€ à 326 M€ et qui fait ressortir de fait un besoin d'emprunt à hauteur de 145 088 M€.

Madame VOGEL rappelle que deux emprunts sont déjà en cours mais devront être complétés. Il est donc proposé d'inscrire dans une décision modificative le besoin d'emprunt de 125 388 M€. Elle informe les membres du Comité Syndical que les banques et organismes prêteurs ont pour exigence que ce montant figure dans une décision actée par l'assemblée délibérante. Elle précise que ces emprunts vont générer de très importants restes à réaliser au fur et à mesure des années, mais c'est une mécanique à laquelle le Syndicat se plie pour pouvoir déposer son dossier de financement complémentaire devant la Caisse des Dépôts et devant les organismes prêteurs qui sont très motivés pour accompagner le projet. Il est également nécessaire de réajuster en dépenses le montant des études qui avaient été évaluées à 1,8 M€ lors du vote du budget 2017 compte-tenu de l'accélération du programme, à un montant désormais estimé à 13 M€ en dépenses.

La délibération portant sur la décision modificative au budget 2017 est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite : choix des bénéficiaires

Madame LUCOT-AVRIL propose que cette aide destinée aux territoires en déshérence soit maintenue pour 2018. Cependant, elle indique que les territoires qui seront progressivement couverts seront retirés du périmètre.

Elle annonce qu'onze demandes de subventions ont été déposées mais seules dix remplissent les critères énoncés dans la délibération n°2015-06-02 du Comité Syndical du 13 février 2015.

La délibération sur les aides à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Indemnité du comptable public

Madame LUCOT-AVRIL propose de passer cette délibération afin que l'indemnité soit allouée au comptable public en contrepartie de diverses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

La délibération portant sur l'indemnité du comptable public est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Madame VOGEL indique que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, dont le Syndicat dépend, propose de participer à un appel d'offres qu'il organise afin de mettre en concurrence des cabinets d'assurances concernant les risques statutaires. Cela concerne la prise en charge des frais et risques financiers liés à la maladie, au décès, à l'invalidité ou aux accidents de service des agents. Selon elle, cette proposition est neutre puisque le Centre de Gestion assure l'appel d'offres, met en concurrence et nous fera un retour avec une proposition de contrat d'assurance dont la souscription sera laissée à l'appréciation du Comité.

La délibération relative aux contrats d'assurance des risques statutaires est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame LUCOT-AVRIL revient sur des articles parus dans la presse et remercie Frédéric DEMAILLY pour son travail en ce qui concerne la partie MED qui fonctionne sur nos territoires. Elle dresse la liste des avancées sur ce point.

Questions diverses

Monsieur FAUVEL reconnaît que la MED donne des résultats satisfaisants, voire inespérés. En revanche, il dit regretter que certains opérateurs ne s'installent pas dans toutes les armoires. Il explique que, suite aux travaux, il a été cinq jours sans aucun moyen de communication. Bien qu'il se félicite d'avoir opté pour ce choix, il souhaiterait plus de concertations entre les entreprises, le Syndicat et les élus locaux. Il demande comment il aurait pu savoir que son opérateur ne s'installerait pas dans l'armoire.

Madame LUCOT-AVRIL est heureuse d'entendre que Monsieur FAUVEL est satisfait de la MED. Elle rappelle qu'autour de ce projet, tous apprennent avec le temps et les expériences. Dans ce cas particulier, Madame LUCOT-AVRIL estime qu'un maire signe les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et est donc détenteur des informations. Elle maintient qu'il s'agit d'une lourde opération. Comme cela a été évoqué précédemment, le Syndicat va tenter de trouver des solutions afin de communiquer un maximum. Cependant, elle attire l'attention des membres du Comité Syndical sur la complexité de cette communication, notamment lors des phases travaux. Les habitants ont l'impression d'avoir Seine-Maritime Numérique en face d'eux et font remonter des informations alors que ce n'est pas le bon interlocuteur.

Monsieur GAYANT confirme que Seine-Maritime Numérique a un certain nombre de prestations de travaux à sa charge et peut répondre aux interrogations liées à ces prestations. Il donne l'exemple d'interventions réalisées sur le propre réseau d'Orange, comme la migration des lignes téléphoniques de l'ancienne armoire vers la nouvelle armoire construite, dont l'équipe de Seine-Maritime Numérique n'a pas la maîtrise et pour lesquelles il y a parfois des aléas. Il précise que la bascule de débit se fait automatiquement pour les abonnements grand public, mais qu'en revanche, pour les abonnements professionnels, le client devra relancer son commercial afin qu'il y ait une modification du contrat pour bénéficier de la MED. De même, les dernières technologies ADSL comme le VDSL, sont déployées dans les armoires de MED. De ce fait, les anciennes box sont incompatibles mais une fois ces particularités réglées, il y a beaucoup plus de débit.

Monsieur FAUVEL confirme l'amélioration du débit et souligne que le but de son intervention était d'enrichir la méthodologie.

Pour Monsieur DEMAILLY, ces incidents se reproduiront car ce sont les opérateurs et non le Syndicat qui en a la maîtrise. Il rappelle que le Syndicat n'a pas de visibilité sur le parc client des opérateurs.

Madame LUCOT-AVRIL suggère que les clients fassent pression sur les opérateurs pour qu'ils comprennent que s'ils ne réservent pas des fourreaux, ils perdront des parts de marché. Madame LUCOT-AVRIL assure qu'elle mettra l'accent sur ce point lors d'une prochaine rencontre. Elle précise que Seine-Maritime Numérique ne peut pas intervenir, mais que le Syndicat peut communiquer avec eux largement. Elle remercie Monsieur FAUVEL pour son intervention et confirme que les équipes vont s'enrichir des expériences évoquées.

Monsieur LUCAS informe les membres du Comité Syndical qu'il existe un site qui concerne le réseau routier départemental, « Inforoute76.fr », avec une carte mise à jour en permanence sur laquelle sont enregistrés tous les travaux réalisés. Il précise que lorsque l'on clique sur un point en particulier, il est possible de connaître les travaux réalisés par un concessionnaire ou par le Département.

Après vérification sur le site www.SMN76.fr, Monsieur GAYANT indique que sur la page consacrée à l'avancement du réseau, il y a bien l'indication des travaux dans Yvetot entre l'autoroute et le futur NRO. Il en profite pour répondre à la question de M. CANU et signale que le Syndicat ne va pas au plus court en termes de distance mais en termes de génie civil à réaliser. Et dans le cas présent, une partie conséquente des fourreaux Orange est réutilisée, ce qui minimise les coûts.

Madame LUCOT-AVRIL conclut qu'il est enrichissant de construire ensemble et reconnaît que ce projet est financièrement lourd pour les territoires. Pour cette raison, des solutions sont recherchées afin que les coûts baissent mais aussi que le réseau puisse être déployé chez tous les habitants. L'équipe de Seine-Maritime Numérique travaillera par logique afin de déployer le plus rapidement possible mais tous les territoires ne seront pas couverts simultanément. Elle estime que les membres doivent retenir de cette séance que la MED est active, que le SDAN est voté et que les coûts seront moins importants que prévu.

Monsieur DELNOTT demande si le SDAN qui vient d'être voté pourrait lui être envoyé par mail afin qu'il puisse le présenter en commission numérique sur son territoire. De même, si cela est possible, il souhaiterait obtenir le prévisionnel financier sur 25 ans de son territoire.

Madame LUCOT-AVRIL explique qu'elle doit se rendre à plusieurs réunions, prévues sur les trois prochaines semaines, et au cours desquelles les montants seront évoqués. Néanmoins, elle confirme qu'un plan de financement le plus précis possible sera communiqué dès l'attribution du marché de conception-réalisation fin janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h25.



La Présidente de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

La secrétaire de séance,



Annic DESSAUX